



CC au Pays de la Roche aux Fées (Siren : 243500634)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Retiers
Arrondissement	Fougères-Vitré
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/1993
Date d'effet	24/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Mme Michelle CLOUET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	16, rue Louis Pasteur
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34240 RETIERS
Téléphone	02 99 43 64 87
Fax	02 99 43 63 77
Courriel	communaute.communes@cc-pays-de-la-roche-aux-fees.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	28 903
Densité moyenne	62,62

Périmètre

Nombre total de communes membres : 18

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Amanlis (213500028)	1 640
35	Arbrissel (213500051)	288
35	Bais (213500143)	2 156
35	Boistrudan (213500283)	679
35	Brie (213500416)	835
35	Chelun (213500770)	350
35	Coësmes (213500820)	1 400
35	Eancé (213501034)	416
35	Essé (213501083)	1 139
35	Forges-la-Forêt (213501141)	286
35	Janzé (213501364)	8 316
35	Le Theil-de-Bretagne (213503337)	1 584
35	Marcillé-Robert (213501653)	969
35	Martigné-Ferchaud (213501679)	2 746
35	Rannée (213502354)	1 192
35	Retiers (213502396)	3 874
35	Sainte-Colombe (213502628)	312
35	Thourie (213503352)	721

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif <i>établir et exploiter un service public d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire en exerçant les missions de -contrôle de conception, d'implantation, et de bonne exécution des travaux concernant les installations nouvelles ou réhabilitées -contrôle de bon fonctionnement de l'ensemble des installations</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>-adhésion au SMICTOM du sud-est de l'Ille et Vilaine -exploitation de la décharge classe III de Thourie</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>-adhésion au SMICTOM du sud-est de l'Ille et Vilaine -exploitation de la décharge classe III de Thourie</i> - Autres actions environnementales <i>étudier la mise en place d'un contrat Eau Paysage Environnement mettre en place et animer un programme d'actions environnemental consistant à : - développer la sensibilité et l'information environnementale locale des élus, des particuliers, des entreprises, du monde agricole, par l'organisation de manifestations, d'actions d'éducation, de publications ; - mettre en œuvre des actions visant à réduire l'utilisation des phytosanitaires par les communes (aide à la mise en place de plans de désherbage, diagnostics, animations, formation, communication, évaluation, aide à l'acquisition de matériel) et les particuliers (sensibilisation, publications) ; - contribuer à la préservation de la richesse écologique et</i>

patrimoniale du territoire par l'assistance à la protection des sites d'intérêt écologique dans les documents d'urbanisme et auprès des particuliers, la préservation et l'amélioration du réseau bocager et le renforcement de son rôle écologique (pilotage des programmes de plantations, sensibilisation, assistance technique et financière aux acteurs locaux) ; - contribuer à la maîtrise des coûts environnementaux par l'encouragement à l'élimination individuelle des fermentescibles et déchets verts (sensibilisation, aide à l'achat de composteurs, formations), la sensibilisation des communes à la réduction de leur empreinte écologique et à la prise en compte des aspects environnementaux dans leurs opérations d'urbanisme, la promotion de la qualité environnementale des zones d'activités - promouvoir et développer les énergies renouvelables par la définition sur le territoire de la CC, des zones de développement éolien, sur la base du schéma de développement de l'éolien élaboré par le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré, et du dépôt en préfecture du dossier de proposition de création de ces zones - mettre en oeuvre un dispositif de soutien à la réhabilitation thermique du parc privé hors Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat pour les propriétaires occupant non éligibles aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) - mettre en place et animer un programme d'actions environnemental consistant à : . contribuer à la maîtrise des coûts environnementaux par l'encouragement à l'élimination individuelle des fermentescibles et déchets verts (sensibilisation, aide à l'achat de composteurs, formations), la sensibilisation des communes et de la population à la réduction de leur empreinte écologique et à la prise en compte des aspects environnementaux dans les opérations d'urbanisme, la promotion de la qualité environnementale des zones d'activités - promouvoir et développer les énergies renouvelables par : . la définition, sur le territoire de la communauté de communes, des zones de développement de l'éolien, sur la base du schéma de développement de l'éolien élaboré par le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré, et du dépôt en préfecture du dossier de proposition de création de ces zones ; . le soutien et l'accompagnement à la création et à la structuration d'une filière bois-énergie ; . "Production et distribution de chaleur" : création, gestion et exploitation d'un réseau de chaleur sur le site de l'Yves à Janzé

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques reconnues d'intérêt communautaire. * sont reconnues d'intérêt communautaire : la ZA du Bois de Teillay à Janzé et Brie et son extension à Janzé et Amanlis, la ZA de Fromy à Retiers, la ZA le Ballon à Piré sur Seiche, la ZA Emile Bridel et la ZA du Ronzeray à Martigné Ferchaud, la ZA Bellevue à Retiers, la ZA du Chardonneret à Bais, et l'extension de la ZA la Chauvelière à Janzé, la réserve foncière située sur la commune de Brie (parc d'activités du Bois de Teillay - Aumelle - parcelles ZD11, 12, 16, 17, 18, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129 pour partie), l'extension de la ZA Le Ballon à Piré-sur-Seiche (l'extension concernant les parcelles ZE 42, ZE 56 et ZE 58 et ZE 110)

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Développer des actions de développement économique d'intérêt communautaire. * sont reconnues d'intérêt communautaire les actions visant à : - favoriser la création, l'accueil des entreprises ou des personnes qui ont un projet de création, d'extension, ou d'implantation d'activité, en partenariat avec les organismes publics et privés intervenant dans ces domaines, - concourir à l'amélioration de l'insertion, de l'emploi et de la formation professionnelle, par la mise en place et la gestion d'outils (points Accueil Emploi, Maison du Développement notamment), et par le soutien financier aux organismes intervenant dans ces domaines, - concourir à la mise en oeuvre d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat intéressant l'ensemble des communes, en partenariat avec les organismes publics et privés intervenant dans ces domaines, - définir et promouvoir une politique de développement économique du Pays de la Roche aux Fées en particulier par la promotion de sa marque collective

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

mettre en place une plate-forme d'information de coordination et de dynamisation des services « petite enfance et enfance-jeunesse » (0 -18 ans) comportant à titre principal : - le développement et l'animation de partenariats avec les professionnels et associations du territoire dans ces domaines (création d'un centre de ressources documentaires et juridiques, mutualisation des services, soutien technique aux acteurs intervenant dans ces domaines) ; la coordination de l'animation des espaces-jeux ; l'organisation de réunions d'informations pour les professionnels et les parents ; la conception de supports de communication sur l'offre de garde et de loisirs pour les 0-18 ans ; l'étude d'une politique « petite enfance et enfance et jeunesse » sur l'ensemble du territoire ; - le soutien financier aux associations oeuvrant dans ces domaines

- Activités culturelles ou socioculturelles

- soutenir financièrement ou par des partenariats les associations présentant une dimension intercommunale et intervenant dans les domaines culturels sportifs et de loisirs sur tout ou partie du territoire, en complément du soutien des communes - contribuer au développement de la lecture publique à travers la coordination des bibliothèques du territoire et l'organisation d'actions intercommunales, notamment d'animations - contribuer au développement de la lecture publique à travers la coordination des bibliothèques du territoire, l'organisation d'actions intercommunales, notamment d'animations et de services mutualisés (tels que DVDthèque, atelier de réparation d'ouvrages),

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

la communauté sera consultée, pour avis, lors de l'élaboration, de la modification, et de la révision des POS, PLU, et autres documents d'urbanisme communaux,

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

réaliser des zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire *sont d'intérêt communautaire les ZAC destinées à l'aménagement des zones d'activités reconnues d'intérêt communautaire

- Constitution de réserves foncières

procéder aux acquisitions et à la constitution de réserves foncières nécessaires à l'aménagement de zones d'activités reconnues d'intérêt communautaire

- Organisation des transports non urbains

contribuer au développement des transports par : - l'amélioration des liaisons entre les communes de la communauté et les principales agglomérations périphériques à la communauté -l'étude, l'organisation, et la gestion de systèmes de transports collectifs de personnes entre les communes de la communauté, complétant les réseaux et services organisés par le Conseil Général, sur délégation de celui-ci, et dans le cadre des dispositions de la loi du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs Modifiée (ligne de transport régulier vers les marchés de Martigné-Ferchaud et de La Guerche de Bretagne, transport de proximité), - la participation aux négociations visant à améliorer et maintenir, ou développer, les services de transport publics des zones rurales, avec les partenaires privés ou institutionnels

- Etudes et programmation

- Aménagement numérique du territoire limité à l'étude de faisabilité de déploiement d'un réseau à très haut débit

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

créer ou aménager et entretenir les voiries d'intérêt communautaire * sont d'intérêt communautaire les voies internes aux zones d'activités communautaires et leurs dépendances accessoires et nécessaires (notamment accotements, éclairage, signalisation, ouvrages d'art). »

Développement touristique

- Tourisme

1 création de l'identité touristique du territoire : - créer, porter et défendre le label Pays de la Roche aux Fées, image du territoire appuyée sur le mégalithe et qui incite les porteurs à qualifier l'offre du territoire ; - contribuer à la qualification de l'accueil par la formation des acteurs et du personnel au label ; inciter à la coordination des éditions des différents acteurs.
2 Soutien et maîtrise d'ouvrage d'équipements et d'actions de développement touristique - aider au développement des équipements et structures d'accueil et soutenir des structures existantes ; faire des sites et structures soutenues, des vitrines de l'accueil sur le territoire - maîtrise d'ouvrage des études et de la réalisation (investissement et fonctionnement) des équipements touristiques et sites (notamment les plans d'eau) reconnus d'intérêt communautaire - établir si nécessaire des partenariats avec d'autres collectivités, établissements publics ou autres partenaires, afin de mettre en œuvre des actions de développement touristique d'intérêt communautaire. * sont reconnus d'intérêt communautaire : - mise en tourisme du mégalithe de la Roche aux Fées à Essé - soutien promotionnel aux acteurs porteurs du label - études et suivis de projets de développement et d'amélioration de l'offre et des hébergements touristiques - réalisation et fonctionnement d'une base nature/environnement autour de l'étang de Marcillé-Robert et le site de la roche aux fées - réalisation et promotion d'un produit pêche sur les plans d'eau et cours d'eau - participation à l'étude et mise en œuvre

d'actions concertées de reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants du territoire 3 Irrigation et Promotion du territoire - organiser la diffusion de documentations par convention avec les communes sur les espaces ou les structures d'accueil sont défectueuses, les lieux de passage, les sites, les prestataires d'hébergement et de restauration - faciliter la découverte du territoire par une signalisation touristique adaptée ; - engager une mise en qualité des filières de randonnées à travers le label : signalétique, actions de promotion et d'animation. - mettre en place une politique de promotion et de captation de clientèle à l'échelle nationale, régionale, départementale et locale, notamment par l'édition de guides et autres documents touristiques 4 Accueil des visiteurs - gérer l'accueil sur le site du mégalithe en concertation avec Essé - soutenir, par convention, les structures porteuses du label et contribuant à l'accueil des visiteurs sur le territoire communautaire. 5 - Adhésion au syndicat mixte « Pays touristique des Portes de Bretagne » chargé de: - élaborer et de participer à la mise en œuvre d'un projet de développement touristique en liaison avec l'ensemble des partenaires - contribuer, par un soutien technique aux porteurs de projets, à l'aménagement et au développement de l'offre touristique, ainsi qu'à l'organisation de la production dans ce domaine, - assurer des actions de promotion de l'offre touristique, et favoriser sa commercialisation en cohérence avec les interventions régionales et départementales, - organiser, participer à des opérations de mise en réseaux et d'accompagnement des différents acteurs du tourisme local, autour de démarches qualité ou collectives, - réaliser des études en matière de développement touristique, - participer à l'observation de l'économie touristique locale, - détecter les besoins en formation des acteurs locaux du tourisme, et participer à la mise en œuvre des actions de formation ; »

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

élaborer un Programme Local de l'Habitat et participer à sa mise en œuvre notamment par la mise en place d'un dispositif "Pass Foncier" permettant l'octroi de subventions aux ménages, y compris de manière anticipée pour l'année 2009

- Politique du logement non social

mettre en œuvre une politique de préservation du cadre bâti dans les communes par : - le soutien financier, sous forme de fonds de concours, aux opérations de construction ou de réhabilitation de bâtiments publics (mairies, bibliothèques-médiathèques, derniers commerces) sous maîtrise d'ouvrage communale, dans les conditions définies par le conseil communautaire, - le soutien financier aux particuliers pour la rénovation des façades des habitations anciennes en agglomération, dans les conditions définies par le conseil communautaire, - les actions en faveur des habitants, par la mise en place de permanences conseil (conseil architectural, information des propriétaires et locataires en matière de réhabilitation du patrimoine ancien), et l'organisation d'animations dans ces domaines. - une politique de mise en valeur et de préservation du petit patrimoine à destination des particuliers : actions de sensibilisation, formations, animations, mise en valeur touristique, soutien financier, conseil architectural ;

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

mettre en œuvre une politique du logement social d'intérêt communautaire et des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées * sont d'intérêt communautaire les actions de soutien financier aux communes ou CCAS maîtres d'ouvrage d'opérations de construction ou de réhabilitation de logements locatifs sociaux, et la participation au Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire participer à la négociation des prêts locatifs aidés et de leur répartition sur le territoire géographique de la communauté

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

étudier l'optimisation de la couverture du territoire en haut débit, et contribuer au développement de l'usage des TIC, notamment par l'adhésion au syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

assurer l'accueil des gens du voyage: est d'intérêt communautaire l'aménagement et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Janzé

- Autres

- mettre en œuvre un Système d'Information Géographique d'intérêt communautaire à l'échelle du territoire de la communauté de communes, comprenant la numérisation du cadastre, l'acquisition des logiciels communs et des licences pour les 19 communes, l'achat de données et leur mise à jour, l'animation du système et la formation des utilisateurs. Ces utilisations concernent les applications cadastre, PLU, Réseaux, Contrat « Eau Paysage Environnement », - étudier l'optimisation de la couverture du territoire en haut débit, et contribuer au développement de l'usage des TIC, - Conventionnement entre communautés de communes, communautés d'agglomération et entre les communes membres .

Des conventions de partenariat et de prestations de services suivant le code des marchés publics pourront être signées : - entre la communauté de communes "Au Pays de la Roche aux Fées" et ses communes membres dans le cadre de l'aide technique et de l'administration - entre la communauté de communes "Au Pays de la Roche aux Fées" et les autres communautés de communes, communautés d'agglomération dans le cadre de l'aide technique et administrative et pour la formation des personnels.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	SM PAYS TOURISTIQUE DES PORTES DE BRETAGNE (200013985)	SM fermé	155 933
35	SMICTOM DU SUD-EST 35 (253500953)	SM fermé	127 267
35	Syndicat mixte "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	32 274
35	SM D'URBANISME DU PAYS DE VITRE (253514517)	SM fermé	7 437

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)